

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019-2020



M^{me}, M^{lle}, M. (NOM – PRÉNOM).....

Chef d'exploitation / Associé Conjoint Collaborateur Salarié Autres, à préciser :

Date de naissance.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Portable..... e-mail.....

Membre de la société.....

N° adhérent :

S'inscrit à la (aux) session(s) suivante(s) :

CYCLES GRATUITS TOUT PUBLIC	coût	Nom, prénom du ou des participants
Word Perfectionnement : courriers professionnels	gratuit	
Excel Perfectionnement : calcul	gratuit	
Excel Perfectionnement : Base de données	gratuit	
Les meilleurs outils en ligne gratuits	gratuit	
Je construis mon premier site Internet	gratuit	
Je mets en ligne mon premier site Internet	gratuit	
Internet & Mails : Perfectionnement (Niv.2)	gratuit	
Je bâtis mon projet pour les 10 ans à venir	gratuit	
Mieux vivre les périodes de stress	gratuit	
Se comprendre grâce à l'approche « cerveau total »	gratuit	
Savoir faire face à ses contradicteurs	gratuit	
Savoir dire non, s'affirmer	gratuit	
Dépassez les conflits de génération au travail	gratuit	
RENCONTRES CONVIVIALES D'INFORMATION	coût	Nom, prénom du ou des participants
Temps fort social, fiscal, économique	gratuit	
Je booste mon activité grâce aux réseaux sociaux	gratuit	
Demain : un monde sans travail ?	gratuit	
SÉMINAIRES EN RÉSIDENTIEL ET PAYANTS	coût adhérent	Nom, prénom du ou des participants
Je me connais, je te comprends, j'évolue	295 €	
Développer potentiel et confiance en soi pour son projet professionnel	195 €	

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales ainsi que le coût des frais accessoires

Je souhaite être informé de préférence par : courrier mail sms

Fait à..... le.....

Signature

Ceci est une pré-inscription.

ATTENTION :

Toutes les dates et les lieux ne sont pas connus à l'heure où nous imprimons.

Appelez-nous pour réserver votre place. Connectez-vous sur www.cegesti.fr pour toutes les informations complémentaires (programme détaillé, dates, lieux...)

bulletin d'inscription à retourner dès réception

par le site internet : www.cegesti.fr

par courrier : CE.GEST.I. - Parc des expositions - RN 57, immeuble Alain-Lalance - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

par e-mail : formation@cegesti.fr

ORGANISME CERTIFIÉ



L'ORGANISME EST CERTIFIÉ POUR LES FORMATIONS RÉALISÉES À DESTINATION DES CONTRIBUTEURS ET AYANT-DROITS VIVEA

ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 415 4026 0254. CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.



WWW.QUALICERT.FR

Conditions générales :

- Un règlement intérieur est affiché dans les locaux de CE.GEST.I. Il est également mis à disposition de chaque participant qui doit en prendre connaissance et l'appliquer tout au long de sa participation au stage.
- Toute inscription doit être faite à l'aide du bulletin situé au recto ou directement sur le site www.cegesti.fr
- La gratuité des stages pour les adhérents de CE .GEST.I s'entend ainsi : l'intégralité des frais pédagogiques est prise en charge par CE.GEST.I. , soit en totalité par la structure, soit avec l'appui du financement d'un fonds de formation. Les frais accessoires sont facturés en sus à l'adhérent et n'entre pas dans les frais pédagogiques.
- Pour les personnes qui ne sont pas adhérentes, une participation financière est demandée, qui s'établit :
 - à 45 € H.T. pour un stage d'une durée d'une demi-journée,
 - à 80 € H.T. pour un stage d'une durée d'une journée,
 - à 150€ H.T. pour un stage d'une durée de deux journées.
- Particularité pour le séminaire « Je me connais, je te comprends, j'évolue » : une participation de 295€ H.T. pour les adhérents de CE.GEST.I. ou de 375€ H.T. pour les non adhérents de CE.GEST.I. est demandée. Un acompte de 150 € (chèque encaissé au plus tôt 15 jours avant le stage) est demandé accompagné du bulletin d'inscription à titre d'inscription ferme et définitive.
- Particularité pour les autres séminaires : une participation de 195€ H.T. pour les adhérents de CE.GEST.I. ou de 275€ H.T. pour les non adhérents de CE.GEST.I. est demandée
- Les repas sont toujours pris en charge par le stagiaire – paiement le jour de la formation auprès du restaurateur.
- Les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.
- En cas de séminaire résidentiel, les frais d'hôtel sont toujours pris en charge par le stagiaire.
- Une attestation de présence sera délivrée au stagiaire à l'issue de la formation (celle-ci permettra, sous conditions, de faire bénéficier d'un crédit d'impôt au stagiaire chef d'entreprise).
- En cas d'insuffisance d'inscriptions, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la session.
- Une clé USB est fournie à chaque participant. Elle comprend l'ensemble des documents pédagogiques nécessaires, accompagné éventuellement d'éléments complémentaires.
- Stages en informatique : un ordinateur portable est mis gracieusement à disposition de chaque participant. Le stagiaire désireux de se former peut apporter son ordinateur portable. Dans ce cas, il est seul responsable de tout événement pouvant advenir à son propre matériel dont le vol ou la détérioration par quel moyen que ce soit et ne saurait en rendre responsable CE.GEST.I.
- La date et le lieu précis de chaque formation vous seront communiqués un mois avant le démarrage de la formation concernée.
- Pour participer à une session, il faut avoir été invité.
- L'invitation est réalisée par l'envoi d'un courrier nominatif à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription.
- Le stagiaire qui s'est inscrit à une formation s'engage à y participer. En cas de force majeure et donc d'impossibilité d'être présent, le stagiaire empêché prévient immédiatement l'organisme de formation de son indisponibilité.
- Particularité pour les séminaires résidentiels : en cas d'annulation de l'inscription moins de 15 jours avant le démarrage de la session, la restitution de l'acompte ne se fait que sur justificatifs de l'empêchement attestant de la présence réelle d'un cas de force majeure (ex : certificat médical).
- Les stagiaires s'engagent à respecter les horaires fixés. Sauf cas de force majeure, le retard à un stage ou une absence ponctuelle n'est pas admis. Dans l'hypothèse d'un retard supérieur à 30 minutes, le stagiaire retardataire ne pourrait plus accéder à la salle de formation et serait contraint de reporter ou d'annuler sa participation au cycle.